



N°18 / Novembre 2021

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la CAF

Agir ensemble

Un accompagnement attentionné pour les familles et les usagers

Chers partenaires,

Un an après la recentralisation du RSA, l'événement « Fier.e de mon parkour #Rebondir avec le Rsa » s'est tenu à Saint-Pierre, le 12 octobre dernier. Ce moment de partage d'expériences a permis de valoriser des parcours réussis.

Il a mis l'accent sur les étapes dans la démarche engagée par les bénéficiaires pour permettre une trajectoire augmentant les chances d'accès à l'emploi et pour faire du RSA une étape active dans la recherche d'une insertion durable.

La solidarité et le soutien des plus vulnérables est notre priorité.

Le 20 octobre dernier nous avons signé une convention avec l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR) pour les usagers hospitalisés afin de leur garantir un meilleur accès à leurs droits.

Agir ensemble au service de notre territoire, c'est le sens de nos actions, vous pouvez compter sur notre engagement.

Frédéric TURBLIN
Directeur de la CAF



- 01 | Fier.e de mon parkour #rebondir avec le Rsa. Une journée dédiée aux parcours réussis
- 04 | Un guichet unique de proximité d'accès aux droits pour les usagers hospitalisés
- 05 | Assistantes maternelles : une inscription simplifiée sur monenfant.fr
- 06 | Les Ram (relais assistants maternels) deviennent des Rpe (relais petite enfance)
- 07 | Lancement de la campagne d'accompagnement aux 1000 premiers jours de l'enfant
- 08 | Bien nourrir son enfant, une priorité La Cnaf s'associe au programme malin
- 09 | Le mode de connexion à l'espace «mon compte» du caf.fr et de l'application mobile évolue
- 10 | Les dernières actualités

RECENTRALISATION DU RSA

FIER.E DE MON PARKOUR #REBONDIR AVEC LE RSA UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX PARCOURS RÉUSSIS



Près d'un an après la recentralisation du RSA, ce mardi 12 octobre s'est tenu à Saint-Pierre l'événement « Fier.e de mon parkour » sous l'égide de l'État, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion (CAF), le Conseil Départemental, Pôle emploi et les Missions locales.

Objectif : faire un premier retour d'expériences depuis la mise en route du nouveau dispositif en décembre 2020, qui confie à la CAF la mission d'orienter les bénéficiaires du RSA vers le bon parcours d'accompagnement.

Témoignages, tables rondes, regards croisés des experts et partenaires de l'insertion et de l'emploi, ... : de façon pratique la journée dédiée aux parcours réussis, a pour vocation de mettre en valeur les expériences de bénéficiaires du RSA ayant engagé la démarche de retour vers l'emploi.

Pour l'État, représenté par Monsieur le Préfet de La Réunion à l'ouverture de cette journée : « Le RSA concerne aujourd'hui près de 100 000 Réunionnais. L'enjeu de ce dispositif sur la vie des familles réunionnaises est majeur. Il marque également



Jacques BILLANT, préfet de La Réunion

de La Réunion qui, au 1^{er} décembre 2020, a intégré de nouvelles missions : orientation des demandeurs, gestion des équipes pluridisciplinaires, accompagnement des bénéficiaires de RSA majoré. Elle gère intégralement les recours, le contentieux et le recouvrement des indus.

Pour Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental de La Réunion, « la recentralisation du RSA est un moyen pour le Conseil Départemental de retrouver des marges de manœuvre qui permettent de mieux accompagner les publics les plus fragiles sur le territoire. La démarche que nous valorisons permet d'unir nos efforts avec l'État, la CAF, les missions locales, et Pôle



l'immense effort de solidarité nationale qu'est le RSA pour la population réunionnaise, dont l'État est aussi le garant. Cette recentralisation, je l'avais dit il y a un an, l'État la veut gagnante et en tout premier lieu pour chaque bénéficiaire».

➤ #RebondirAvecLeRSA : l'esprit même de la démarche

Le bénéficiaire est placé au centre du dispositif d'accompagnement pour assurer les meilleures conditions d'accès à l'emploi. Le RSA devient un tremplin vers un retour à l'activité, la formation et une insertion durable. L'ensemble des actions portées par les partenaires concourent à redonner confiance, susciter la prise de conscience du bénéficiaire sur sa capacité à faire, libérer les potentiels et révéler les talents, professionnaliser les démarches de retour à l'emploi, ou encore accompagner le développement des compétences.

Des témoignages de parcours réussis et inspirants dans le domaine sportif ou de l'économie réunionnaise sont intervenus afin de montrer que la réussite est possible, qu'elle n'est pas exclusivement réservée « aux autres », mais qu'elle peut aussi concerner celles et ceux qui se mobilisent et se donnent les moyens. C'est tout l'objectif de l'accompagnement de ces parcours qui dispense un service sur-mesure afin de fluidifier les démarches et accélérer la mise en insertion.

La recentralisation du RSA marque un tournant pour la CAF



Cyrille MELCHIOR, Président du département.

emploi, pour mieux accompagner ces personnes qui veulent s'insérer sur le marché du travail. Mieux travailler ensemble montre déjà les meilleurs résultats obtenus à travers ces parcours réussis et le nombre grandissant de personnes qui s'insèrent mieux et plus durablement. Les moyens pour l'insertion par l'activité économique sont indispensables et montrent leur utilité. À titre d'exemple, le Conseil Départemental en partenariat avec la CAF, se mobilise pour les emplois dans le domaine de l'environnement et de la transition écologique, ou encore dans les métiers en tension comme ceux des services à la personne».

RECENTRALISATION DU RSA

FIER.E DE MON PARKOUR #REBONDIR AVEC LE RSA UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX PARCOURS RÉUSSI



► Un accompagnement de proximité salué par des bénéficiaires

Les témoignages se sont succédés tout au long de la journée. Chaque intervenant a raconté son histoire, son parcours de vie, qui l'a amené à solliciter un jour le RSA. Chaque récit différait, mais tous étaient portés par une émotion transmise à l'ensemble de la salle. Les participants témoignaient des difficultés rencontrées sur leur chemin de vie jusqu'à ce qu'ils puissent être écoutés et accompagnés par les travailleurs sociaux de la CAF, de Pôle Emploi et des Missions Locales.



► Des partenariats forts pour un accompagnement plus efficace des bénéficiaires du RSA

Le consortium et les partenaires de l'insertion sont engagés pour faire en sorte que les bénéficiaires du RSA soient de plus en plus nombreux à accéder à un parcours d'insertion réussi.

Pour la directrice adjointe de la CAF, Virginie DERAND : « Avec la modernisation de la CAF, et la numérisation des outils, l'usager est plus que jamais au cœur de son propre parcours. La plateforme E-SPOAR a été créée suite à un diagnostic réalisé avec des usagers afin de réaliser un outil qui réponde aux besoins des Réunionnais(es) et qui lève les freins d'accessibilité à leur droit. Les personnes éloignées du numérique sont accompagnées dans l'apprentissage de l'usage de la plateforme. Les bénéficiaires sont au cœur de la création de cet outil ».



Brigitte KINKLERT, Ministre déléguée à l'insertion a clôturé la matinée : « Dès 2020, La Réunion a souhaité faire partie des précurseurs du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). C'est évidemment un excellent choix et je m'en réjouis. Vous le savez, le SPIE, est né de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le Président de la République dès 2018. Le SPIE, c'est tout d'abord un constat, celui des personnes confrontées à des difficultés, à la fois sociales et professionnelles qui doivent franchir un véritable parcours du combattant pour accéder aux très (trop) nombreux dispositifs d'accompagnement. Force était de constater que malgré la mobilisation des acteurs, ils induisent un manque de lisibilité pour nos concitoyens, voire pour les professionnels eux-mêmes. C'est pourquoi et pour répondre aux recommandations issues de la concertation nationale, nous avons conçu le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi avec l'idée forte qu'il ne s'agissait pas encore d'un nouvel organisme ou d'une nouvelle institution ».



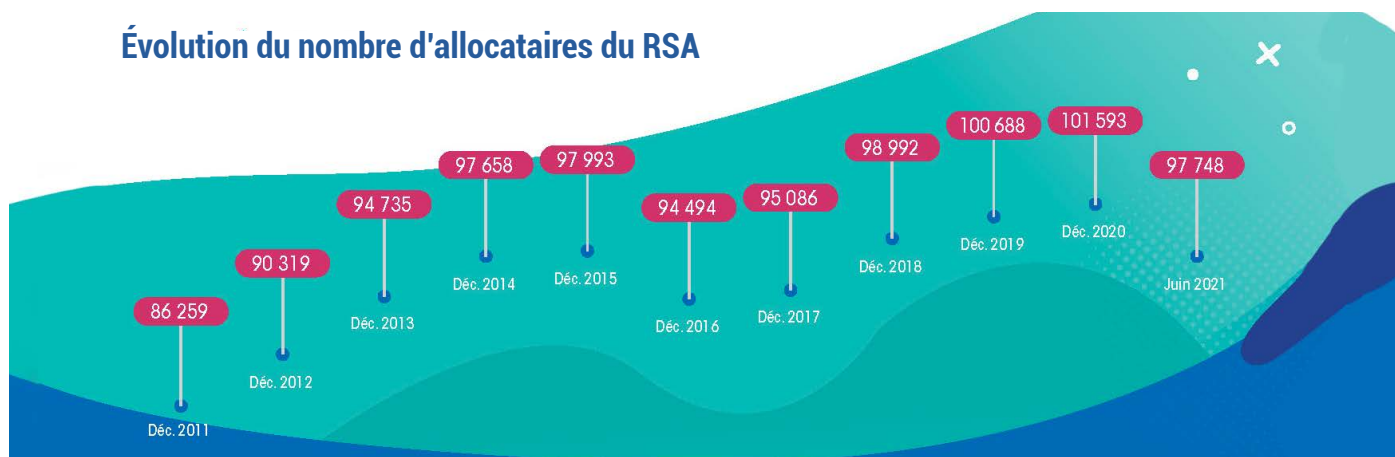
RECENTRALISATION DU RSA

FIER.E DE MON PARKOUR #REBONDIR AVEC LE RSA UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX PARCOURS RÉUSSIS

► Le bilan d'étape de la première année de recentralisation du RSA

L'année 2021 marque la tendance à la baisse du nombre d'allocataires du RSA, avec moins de 100 000 bénéficiaires sur le territoire réunionnais. Le dispositif d'accompagnement fonctionne, avec plus de 8 nouveaux demandeurs, sur 10 qui sont orientés automatiquement grâce à l'outil E-SPOAR, 80 % dans un délai inférieur à un mois.

Évolution du nombre d'allocataires du RSA



Du 1^{er} décembre 2020 à fin août 2021

12 000
demandes de RSA
reçues dont 68% via
le site internet caf.fr

14 000
recueils de données
socio-professionnelles
via l'outil E-SPOAR

13 311
bénéficiaires de RSA
orientés

1 800 entretiens
giratoires réalisés

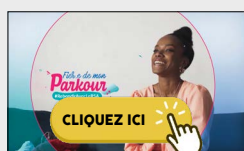
Pour les **10 500** bénéficiaires de RSA orientés vers un organisme référent, plus de **80%** l'ont été via l'algorithme de traitement des recueils de données socio-professionnelles, **19%** l'ont été suite à un entretien giratoire.

Plus de **80%** des demandeurs sont orientés dans le mois de l'ouverture du droit RSA.

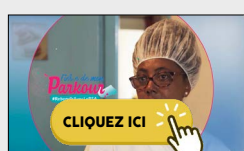
VIDEOS

Paroles aux usagers

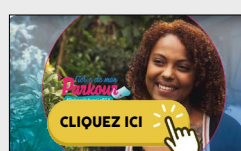
Découvrez les témoignages des bénéficiaires d'un accompagnement réussi



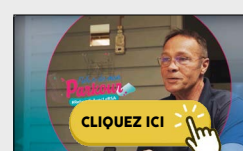
Aïcha
Bénéficiaire du RSA
majoré, accompagnée par
la CAF de La Réunion



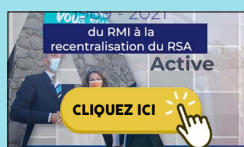
Marie-Ève
Accompagnée par le
dispositif R+ du Conseil
Départemental



Orlane
Accompagnée par
la Mission Locale de
L'Est



Jonathan
Accompagné par Pôle
emploi avec le dispositif
"accompagnement global"



**Du RMI à la recentralisation
du RSA**
Rétrospective de 1989 à 2021



VITAL N° 293
Émission diffusée sur
Réunion 1^{ère}
Retour sur la journée dédiée
aux parcours réussis.

ACCÈS AUX DROITS

UN GUICHET UNIQUE DE PROXIMITÉ D'ACCÈS AUX DROITS POUR LES USAGERS HOSPITALISÉS

Une convention a été signée le 20 octobre entre la Caf et l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR) pour la mise en place d'un guichet unique de proximité d'accès aux droits aux prestations sociales pour les usagers hospitalisés. Un partenariat inédit et innovant.

► Un engagement en faveur des plus fragiles pour l'accès aux droits

L'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR) accueille en hospitalisation complète des personnes en souffrance psychique, en situation de grande précarité.

Une permanence de la CAF au sein de l'EPSMR va être déployée pour répondre aux besoins des patients et éviter aux personnes déjà confrontées à une hospitalisation, de subir en plus, des difficultés financières liées à une situation de rupture de droits.

Une ambition forte pour agir à titre préventif, permettre une régularisation au plus tôt, des situations sociales rencontrées et répondre aux besoins fondamentaux de ces usagers.

Les actions développées au sein du guichet unique seront les suivantes :

- Une aide à la constitution des dossiers des patients pour leur permettre l'ouverture de leurs droits depuis l'hospitalisation ;
- un accompagnement attentionné concernant l'accès aux services en ligne ;
- des conseils pour connaître leurs droits et comprendre toutes les informations données par la CAF : notifications, courriers, courriels ;
- une orientation le cas échéant vers les partenaires ou services compétents.

L'objectif de la convention signée entre la Caf et l'EPSMR est de lutter contre les disparités sociales en sécurisant les droits des personnes dès l'hospitalisation et de favoriser l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques.

Les patients deviennent ainsi, par ce service, encore davantage acteurs de leur prise en charge. Ce service contribuera au mieux-être des personnes hospitalisées et pourra avoir un impact positif sur les durées de séjour.



Un guichet unique de proximité : qu'est-ce que c'est ?

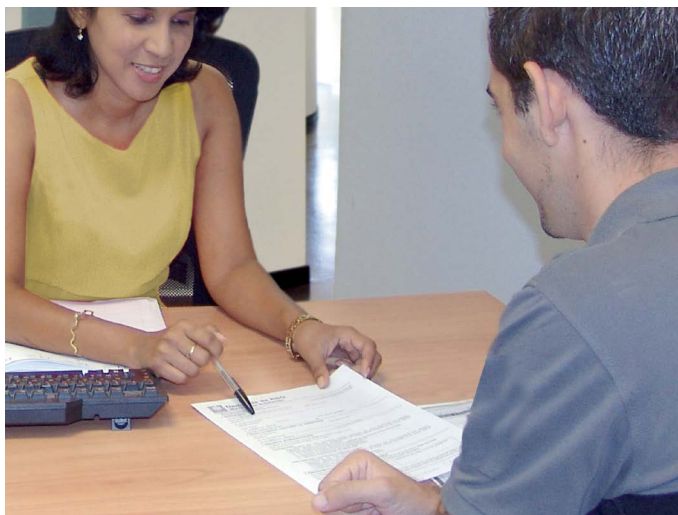
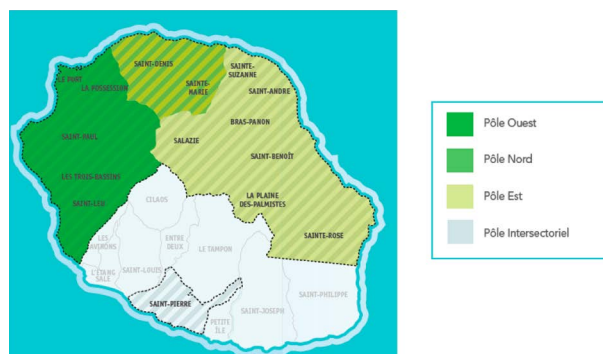
Il s'agit d'un lieu identifié qui rassemble des acteurs accompagnant les usagers dans leurs démarches administratives. L'objectif est d'assister les usagers dans leurs démarches et d'assurer un travail de recueil et de contrôle avant l'envoi de documents vers différents services et administrations.

Ce lieu dédié cible les patients autonomes et ceux qui ne souhaitent pas être accompagnés par les assistants de service social.

La création d'un guichet unique est née de plusieurs constats : le nombre de patients en rupture de droits face à la dématérialisation des démarches administratives. De plus, ces personnes ne sont pas toujours en possession de leurs identifiants ou de leurs documents. Les sollicitations administratives grandissent et requièrent des mises à jour régulières.

L'EPSMR projette la création d'un guichet unique sur le site de Cambaie puis une extension sur le site de Bras Fusil.

64% du territoire réunionnais couvert par l'EPSMR



PETITE ENFANCE

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S : UNE INSCRIPTION SIMPLIFIÉE SUR **monenfant.fr**

Du nouveau pour les assistants maternels sur le site **monenfant.fr** : depuis le 27 juillet, un nouveau parcours d'inscription simplifié et une visibilité pour se faire connaître auprès des familles sont accessibles en ligne. Lors d'une rencontre avec la Caf le 14 juin dernier, les Ram (Relais assistants maternels) de La Réunion ont été informés de toutes les nouveautés liées à ce « parcours assistant maternel »

Afin de répondre plus efficacement aux besoins des familles, la loi Asap (loi d'Accélération et de simplification de l'action publique) publiée au Journal officiel du 8 décembre 2020, prévoit une réforme majeure dans le domaine de la Petite enfance :

- la mise en relation entre l'offre et la demande, par l'affichage en temps réel sur le site **monenfant.fr** ;
- des places disponibles en Eaje, mais également chez les assistants maternels agréés.

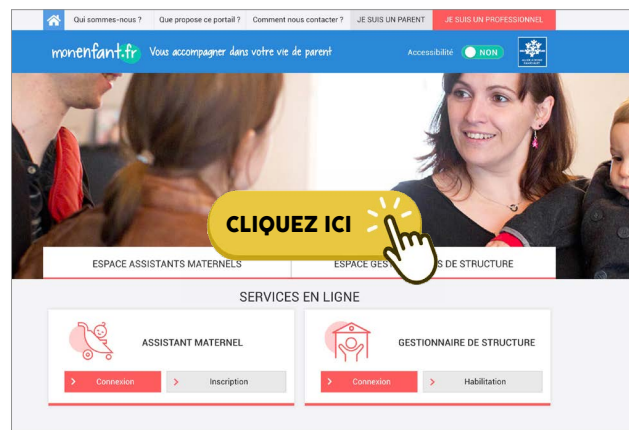
Ces derniers pourront s'inscrire librement et directement sur le site, se faire connaître via la rubrique « Assistants maternels agréés » et afficher leurs disponibilités d'accueil.

➤ **Monenfant.fr, le site de référence**

Désigné par le Gouvernement comme site de référence de la branche Famille, **monenfant.fr** contribuera ainsi à mieux valoriser l'activité des assistants maternels en leur offrant une possibilité d'inscription libre et directe, la gestion en ligne d'un espace personnel détaillant le cadre et les conditions d'accueil, ainsi que l'affichage des disponibilités, facilitant la vie des familles à la recherche de ce type de mode d'accueil.

Il est précisé toutefois dans cette loi que les assistants maternels seront tenus de respecter des obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueil, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. Le manquement à l'obligation de déclaration relative aux disponibilités d'accueil de l'assistant maternel ne peut faire l'objet, pour sa première occurrence, que d'un simple avertissement et ne peut constituer un motif de suspension de l'agrément ou le seul motif de son retrait.

le site **Monenfant.fr** - L'accès professionnel



➤ **Comment monenfant.fr s'assure-t-il de la fiabilité de ses données ?**

Avec le nouveau parcours d'inscription, tout est mis en œuvre pour vérifier et sécuriser les informations présentes sur le site :

- un système de vérification d'identité par le SNGI (Système National de Gestion des Identifiants) assure la conformité des informations fournies ;
- une équipe composée d'agents de Caf différentes sera en charge de la vérification des documents et de la validation des demandes d'inscription au niveau national ;
- les agents Caf veilleront à la mise à jour des mouvements d'agrément : retrait d'agrément, suspension, cessation d'activité.



Inscription, comment procéder ?

• **Déjà un compte sur Monenfant.fr**

Les profils des assistants maternels déjà habilités sur **monenfant.fr** ont été conservés. Par conséquent, il leur suffit de réinitialiser le mot de passe pour accéder à leur espace personnel et de renseigner une copie de l'agrément afin que celui-ci soit vérifié par notre équipe.

• **Pas encore de compte**

L'inscription se fait sur le nouveau parcours. Il faudra renseigner une copie de l'agrément pour vérification.



PETITE ENFANCE

LES RAM (RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) DEVIENNENT DES RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)

Créés en 1989 à l'initiative de la Cnaf dans le but d'accompagner les assistants maternels, qui représentent le premier mode d'accueil en France, les Ram sont des lieux de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance (puériculteurs, éducateurs, etc.).

Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et de simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des Rpe, c'est-à-dire des points de référence et des sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. Ce changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil, affichée par l'article 2 qui précise qu'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), assistants maternels et gardes d'enfants à domicile participent tous trois à « l'accueil de jeunes enfants ».

Les Relais petite enfance peuvent être gérés par une collectivité locale, un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle ou un établissement public administratif. Ils sont animés par des professionnels de la petite enfance et ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents, les assistants maternels et les gardes à domicile.



► Informer les parents et les professionnels de la petite enfance

Ils informent les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné.

Au-delà d'une information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap). Les animateurs du relais orientent, sur des critères objectifs, les familles vers le mode d'accueil correspondant le mieux à leurs besoins. Pour les parents cherchant un assistant maternel agréé, le Rpe peut donner accès à la liste des assistants maternels du secteur.

En complément des Rpe, il existe d'autres lieux d'information auprès desquels les familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant peuvent s'adresser

pour trouver une solution. Il peut s'agir de Points info familles (Pif), de services petite enfance municipaux, de services d'information gérés par les services de la Protection maternelle et infantile (Pmi) du Conseil départemental, etc.

► Informer les futurs parents employeurs

Les Rpe délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent et accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur, notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire, etc.) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

► Un lieu de rencontres et d'échanges

Ce sont des lieux d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance. Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décroisement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.)

► Apporter un appui aux professionnels

Les Rpe apportent aux professionnels de l'accueil individuel un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Il leur communique également de l'information sur leurs droits, les aides auxquelles ils peuvent prétendre, etc.



Communiqué de presse

Le nouveau référentiel des Relais Petite enfance (Rpe), ex-Ram, a été approuvé par Conseil d'administration de la caisse nationale d'allocations familiales. Il précise les missions des Rpe.

Découvrez le communiqué en cliquant sur l'image >>>



PETITE ENFANCE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'ACCOMPAGNEMENT AUX 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

Du 4^{ème} mois de grossesse et jusqu'à ses deux ans, une partie fondamentale du développement physique, cognitif et affectif de l'enfant s'opère. Cette période cruciale conditionne la santé et le bien-être de chaque individu tout au long de sa vie. La commission des « 1000 premiers jours » menée par des praticiens et chercheurs, a permis d'identifier les pratiques préventives pour lutter contre les fragilités et les inégalités qui apparaissent dès la naissance.

➤ Un pacte pour l'équité des chances

Au cours des 1000 premiers jours, l'enfant construit son rapport à l'attachement, sa gestion du stress et des émotions. Cette période-clé est aussi une étape importante pour les futurs parents qui sont parfois perdus face à la quantité d'informations parfois contradictoires obtenues auprès des professionnels, d'Internet ou des réseaux sociaux.

Afin de garantir une bonne santé physique, mentale et sociale à tous, le projet national des 1000 premiers jours se déploie sur 5 axes :

- 1) Améliorer l'accompagnement des parents et ainsi rompre l'isolement lors de moments-clés comme l'Entretien Prénatal Précoce, le séjour à la maternité, le retour à domicile et les premières semaines ;
- 2) Proposer un accompagnement renforcé selon les besoins des parents (service adapté aux parents en situation de handicap, renforcement des moyens de prise en charge des détresses parentales psychologiques) ;
- 3) Mettre à disposition des (futurs) parents des informations simples, accessibles et fiables ;
- 4) Permettre une meilleure conciliation des temps professionnels et familiaux notamment avec l'allongement du congé paternité ;
- 5) Améliorer la qualité des modes d'accueil du jeune enfant.

➤ Le livret des 1000 jours vers un accompagnement personnalisé à la parentalité

Conçu en association avec des parents et des professionnels et diffusé par la Caisse d'Allocation Familiale à chaque déclaration de grossesse, le livret des 1000 jours fournit des ressources d'information, des conseils pour préparer l'arrivée de l'enfant.

L'une de ses grandes thématiques concerne les échanges entre le parent et le bébé qui permet au nouveau-né de développer ses sens et son cerveau.

Les émotions sont abordées pour souligner l'importance de nouer le dialogue avec des proches ou des professionnels.

Le livret contient des ressources pour améliorer ses habitudes alimentaires et se maintenir en forme lors de l'arrivée d'un enfant.

Enfin, le livret offre des conseils sur la construction d'un environnement sain et sécurisé pour l'enfant et sa maman et contient également une sélection d'outils tels que :

- le site 1000-premiers-jours.fr pour répondre aux questions des futurs parents ;
- l'[application gratuite des 1000 premiers jours](#) pour faciliter la vie des jeunes parents ;
- des liens vers ameli.fr, monenfant.fr, caf.fr, msa.fr pour connaître le suivi médical des parents et de l'enfant, les congés parentaux et la prise en charge des dépenses de santé, trouver les modes d'accueil et les services de soutien à la parentalité à proximité, et se renseigner sur ses droits aux prestations en fonction de sa situation.



Colloque des 1000 premiers jours

Le 23 septembre 2021, Santé publique France et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont organisé en ligne, le colloque « Les 1000 premiers jours : des données de la science à l'élaboration des politiques publiques ». Ce rendez-vous a été l'occasion de donner la parole à la commission scientifique des 1000 premiers jours pour revenir sur cet enjeu majeur de santé publique.

Retrouvez le replay de cet événement en cliquant sur l'image ci-dessous.



La conférence des familles

Les 5 et 6 octobre derniers, Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, a organisé la première Conférence des familles depuis quinze ans. La Cnaf, acteur majeur de la politique familiale était partie prenante.

Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf, est intervenue notamment lors de la table ronde sur le thème « offrir un accueil de qualité à tous les enfants ». Une conférence à visionner en cliquant sur l'image



ENFANCE

BIEN NOURRIR SON ENFANT, UNE PRIORITÉ LA CNAF S'ASSOCIE AU PROGRAMME MALIN

En France, 1 enfant sur 5 naît chaque année dans une famille en situation de précarité. Devant les difficultés financières, les parents n'ont pas toujours la possibilité d'offrir à leur enfant la meilleure alimentation.

C'est pourquoi le Programme Malin a pour objectif d'accompagner les familles, en particulier celles en difficulté, en les aidant à améliorer la situation nutritionnelle de leurs enfants tout en tenant compte de leurs visions et de leurs besoins. La Cnaf et les Caf de France métropolitaine sont partenaires de ce programme.



➤ Un programme axé sur l'alimentation

Le programme Malin permet notamment d'offrir aux jeunes parents :

- des contenus pratiques et adaptés au quotidien sur les enjeux d'alimentation et nutrition (alimentation femme enceinte, allaitement, diversification, alimentation familiale, sommeil, activité physique, ...);
- une offre budgétaire permettant d'acheter des produits adaptés et de qualité, sélectionnée par les pédiatres, dans des circuits de consommation accessibles à tous (supermarchés et vente en ligne);
- une offre de produits couvrant les besoins de l'alimentation spécifique de l'enfant, mais aussi l'alimentation familiale.

➤ Le soutien de la Cnaf

Ce programme Malin participe activement à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. C'est pourquoi la Cnaf a souhaité s'engager aux côtés de ce programme pour contribuer à augmenter le nombre d'enfants inscrits dans le programme. Depuis juin, ce programme est déployé sur tout le territoire métropolitain.

Ainsi, chaque Caf envoie un mail d'information aux parents concernés dans son département, afin de les sensibiliser et de les inciter à s'inscrire au programme Malin pour bénéficier de conseils, trouver des réponses ou encore recevoir une aide budgétaire, en fonction de ses revenus.

Cet envoi a lieu aux moments où les familles se posent le plus de questions : lors de la grossesse et à l'occasion du début de la diversification alimentaire, aux cinq mois de l'enfant.



Les premiers résultats nationaux depuis juin

- **336 274** courriels d'information envoyés aux allocataires déclarant une grossesse ou ayant un enfant de 5 mois
- **72,3%** des courriels ouverts et **49 000** visites mensuelles en moyenne sur le site www.programme-malin.com (12 000 en moyenne auparavant)
- **23 000** enfants inscrits à l'offre financière du programme
- Au total, **32 000** enfants bénéficient actuellement de l'offre financière du programme Malin dont 30 000 ont pu être inscrits via le réseau des Caf.

Le site www.programme-malin.com



RELATION DE SERVICE

LE MODE DE CONNEXION À L'ESPACE «MON COMPTE» DU CAF.FR ET DE L'APPLICATION MOBILE ÉVOLUE

Depuis octobre 2021, les allocataires ont une référence unique pour toutes leurs démarches avec la Caf.

Auparavant, chaque foyer était doté d'un numéro d'allocataire rattaché au dossier. Ce dossier pouvait concerner plusieurs personnes (conjoint, enfants...). En 2018, la décision a été prise de privilégier la connexion par une identification et une authentification individualisées, via le NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire).

► Les avantages de l'identification par le numéro de Sécurité sociale

Ce dispositif permet de sécuriser l'identification. Chaque allocataire s'est authentifié pour créer un compte. L'identification devient individuelle. Cette nouvelle modalité permet donc de savoir qui se trouve derrière l'écran.

L'utilisation du numéro de Sécurité sociale permet d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) afin de renforcer la protection des données individuelles dans l'Union européenne.

Par ailleurs, le déploiement de France Connect permet à la Branche Famille de proposer cette plateforme comme alternative de connexion simplifiée.

► Qu'est-ce qui change ?

Désormais, chaque membre du foyer utilise son numéro de Sécurité sociale ou passe par France Connect pour se connecter aux services de la Caf en ligne.

LES MODALITÉS DE CONNEXION AUX SERVICES DE LA CAF ÉVOLUENT

Espace Caf - Mon Compte caf.fr ou appli mobile

- 1 Je m'identifie avec mon numéro de sécurité sociale à 13 chiffres
- 2 Je saisis mon ancien mot de passe Caf à 8 chiffres

Par téléphone

- 1 Je m'identifie avec mon numéro d'allocataire à 7 chiffres
- 2 Je saisis mon ancien mot de passe Caf

Vitale

- 1 En cas d'ancien mot de passe oublié, je clique sur « mot de passe oublié ? ». Je reçois un code par sms / mail qui me permet de créer mon nouveau mot de passe
- 3 Je crée mon nouveau mot de passe composé de chiffres et de lettres (1 minuscule, 1 majuscule et 1 chiffre)

S'identifier avec FranceConnect

Je peux maintenant me connecter à mon compte Caf avec France connect

En cas de mot de passe oublié, je sélectionne le choix « mot de passe oublié » sur le serveur vocal. Je reçois un nouveau mot de passe par SMS qui ne sera plus modifiable.



À savoir

- Le numéro de Sécurité sociale ne permet pas d'accéder au dossier médical des allocataires. Pour rappel, le NIR est un identifiant et ne donne en aucun cas la vue sur les données de santé individuelles, auxquelles la Caf n'a pas le droit d'accéder. La Cnil autorise la Caf uniquement sur l'utilisation de ce numéro pour l'identification.
- Les allocataires responsables de dossier peuvent donner accès à leur compte Caf à leur conjoint. Ce dernier aura alors la possibilité de réaliser les démarches pour le foyer, répondre aux sollicitations de la Caf...
- Par téléphone, en appelant au 32 30, les allocataires peuvent continuer pour le moment d'indiquer leur numéro d'allocataire pour joindre la Caf.

► Qui est concerné par ce changement ?

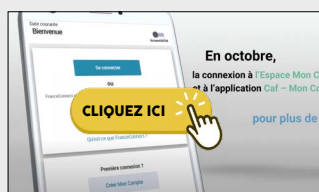
Ce sont 13,6 millions d'allocataires qui sont concernés, soit 32,9 millions de personnes couvertes (chiffres 2020).

Ce changement touche principalement :

- les allocataires qui représentent un foyer qui ont déjà un compte et un numéro allocataire ;
- les personnes autres que l'allocataire, qui composent le foyer (conjoint, enfants de plus de 15 ans etc.) ;
- les personnes qui s'inscrivent pour la première fois, ceux qui n'ont pas de compte ni de numéro d'allocataire et qui doivent créer un compte ;
- les personnes qui n'ont pas de numéro de Sécurité sociale (un identifiant provisoire leur sera attribué).

VIDEO

Le mode de connexion à l'espace personnel évolue, voici comment accéder à son compte



En savoir plus sur **France Connect**



ACTUALITÉS

NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

Enfance

Graines d'espoir en avant-première

Les GRAINES D'ESPOIR, soutenues par la Caf sortent enfin sur les écrans nationaux le 8 décembre prochain.

À travers la France, l'Espagne, Madagascar et le Burkina Faso, 332 enfants et adolescents se sont emparés de la caméra pour nous livrer leurs attentes et construire un nouvel avenir.

L'avant-première réunionnaise du film, organisée avec l'Agence Film Réunion (AFR) et la Région Réunion a été diffusée le 11 Octobre 2021, à Stella Matutina, en présence du réalisateur Pierre Beccu et de son équipe.



Découvrez dès maintenant la bande-annonce du film en cliquant sur l'image >>>

Jeunesse

Kozé Jeunes : une ligne d'écoute, de soutien, d'orientation santé pour les jeunes de 12-25 ans

En octobre, le Département, l'ARS et l'État ont lancé la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Le dispositif expérimental Kozé Jeunes, soutenu par la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, est mis en œuvre dans le cadre de la stratégie pauvreté.

Kozé Jeunes s'adresse prioritairement aux adolescents et jeunes adultes et en particulier à ceux qui rencontrent une situation de mal-être. Une boîte mail à destination des partenaires est créée : kozejeunes@espmr.org

Pour plus d'information, cliquez sur l'image



Jeunesse

Pass Culture pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture est une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et offres numériques. Le Pass Culture est une initiative du Ministère de la Culture, née de la volonté de mettre à disposition des jeunes de 18 ans un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture. L'objectif est de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires. La mission de service public pass Culture s'est dotée en juillet 2019 d'une nouvelle organisation, en confiant à une société par actions simplifiées (SAS) le soin d'assurer la gestion et le développement du dispositif pass Culture.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, cliquez sur l'image.



Enfance

Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique

Le séminaire « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique » s'est tenu du 1^{er} décembre 2020 à l'été 2021. Organisé par La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), ce séminaire avait pour objet de nourrir la réflexion sur l'opportunité et les enjeux, en France, d'une politique publique visant le développement du jeune enfant et à en esquisser les contours. Il a fait l'objet d'une synthèse qui a été rendue publique.

Ces travaux contribueront à alimenter les réflexions pour la prochaine Convention et de gestion de la branche Famille.

Les informations pourront être mobilisées pour aider à la construction du service public de la petite enfance

évoquée par Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, lors de la conférence des familles des 5 et 6 octobre dernier.

Une synthèse à télécharger en cliquant sur l'image.

